

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0331

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Renouvellement urbain et développement solidaire - Plan local de lutte contre les discriminations - Attribution de subventions aux associations : Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Unis-Cité Rhône-Alpes, Institut Bioforce-Pôle développement local, Association villeurbanaise du droit au logement (AVDL) et à la Commune**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charlot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0331**

commission principale : urbanisme

objet : **Renouvellement urbain et développement solidaire - Plan local de lutte contre les discriminations - Attribution de subventions aux associations : Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Unis-Cité Rhône-Alpes, Institut Bioforce-Pôle développement local, Association villeurbanaise du droit au logement (AVDL) et à la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2011-2014, et en application de la délibération n° 2011-2557 du Conseil du 17 octobre 2011 sur le développement solidaire, la Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs d'agglomération intervenant dans le champ de la solidarité en lien avec la politique de renouvellement urbain.

Les opérations de renouvellement urbain conduites par la Communauté urbaine dans 12 quartiers sociaux en politique de la ville de l'agglomération renforcent l'intérêt de :

- soutenir des initiatives permettant aux habitants des quartiers concernés de s'exprimer sur leur situation et sur les transformations en cours,
- contribuer à diffuser une information permettant aux habitants de l'agglomération, notamment au public jeune, pour connaître et comprendre les enjeux urbains et sociaux sous-tendus par les opérations de renouvellement urbain,
- appuyer les opérateurs qui diffusent auprès des publics concernés une culture de responsabilité et de solidarité,
- être en capacité, vu leur taille, de produire une mixité d'agglomération dans les programmes qu'ils conduisent.

Pour l'année 2013, la délibération n° 2013-4030 avait approuvé à ce sujet les participations financières aux associations : Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Unis-Cité Rhône-Alpes, Institut Bioforce-pôle développement local, Association villeurbanaise du droit au logement (AVDL) et la délibération n° 2012-3237 pour la mise en œuvre d'un plan local expérimental de lutte contre les discriminations (PLCD) dans l'accès au logement à la Commune de Villeurbanne.

La présente délibération a pour objet la poursuite des participations de la Communauté urbaine à ces organismes, au titre de l'année 2014.

1° - Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU)

Le CRDSU est une association qui a pour objet la qualification, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs de la politique de la ville, ainsi que la valorisation et la capitalisation des pratiques locales relevant de ce champ.

Dans le cadre de ses missions, le CRDSU a, en 2013 :

- réalisé 25 journées d'échanges totalisant 828 participants différents,
- conduit 9 projets spécifiques en co-organisation (730 participants),
- produit 2 "Cahiers du développement social urbain", 2 numéros des échos des journées du CRDSU, 6 numéros de Sites & Cités,
- géré le site internet, le service SVP Doc et la lettre d'information.

Les axes de travail pour l'année 2014 du CRDSU sont les suivants :

- soutenir les acteurs dans la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville et accompagner la préparation des nouveaux contrats de ville,
- aider à construire des diagnostics de territoire et qualifier les professionnels,
- consolider le travail engagé sur certaines thématiques : participation des habitants, politiques éducatives et de jeunesse, santé, etc.,
- investir de nouvelles approches thématiques : développement économique local, innovation sociale et territoriale, vivre ensemble et laïcité.

La subvention de la Communauté urbaine au CRDSU pour 2014 est proposée pour un montant de 65 000 €, identique à 2013.

Sur cette base, le budget prévisionnel du CRDSU, pour l'exercice 2014, serait de 532 800 € répartis comme suit :

- Etat :	198 800 €,
- Région Rhône-Alpes :	150 000 €,
- autres collectivités territoriales :	33 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	65 000 €,
- Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône :	11 000 €,
- autres (Europe, fonds propres, etc.) :	75 000 €.

2° - Moderniser sans exclure (MSE)

Moderniser sans exclure (MSE) est une association qui a pour objet l'expression d'habitants ou de groupes d'habitants grâce à l'utilisation de l'outil audiovisuel, l'écoute respectueuse des personnes, la mise en relation interactive des différentes sources d'expression et l'ouverture d'espaces de débat permettant le changement social.

MSE se propose d'orienter une partie de son activité pour recueillir et diffuser la parole des habitants en renouvellement urbain sous forme de vidéos.

Son projet porte sur les objectifs suivants :

- faire témoigner des habitants sur les opérations de renouvellement urbain en cours ou sur celles d'une future 2° phase à venir,
- montrer à cette occasion les engagements portés par certains de ces habitants qui se mobilisent dans le cadre de collectifs ou d'associations locales pour contribuer au lien social dans ces territoires,
- constituer ainsi, en partenariat avec les communes, un fonds vidéo qui puisse être diffusé largement et qui contribue à donner une image plus juste du rôle des habitants dans les quartiers en renouvellement urbain.

En 2013, la parole d'un certain nombre d'habitants a été recueillie et une banque de données de films a été créée pour témoigner de l'engagement citoyen dans les quartiers en politique de la ville. Pour 2014, un travail va s'enclencher dans le cadre de la "Charte de partenariat des centres sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants dans la ville".

Cette démarche est prévue pour la période 2012-2014. La subvention de la Communauté urbaine pour l'année 2014 est proposée pour un montant de 15 000 € identique à 2013.

Sur cette base, le budget prévisionnel de "Moderniser sans exclure" serait de 46 220 € répartis comme suit :

- Etat :	7 920 €,
- Communes :	5 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	15 000 €,
- autres (cotisations, AG2R, etc.) :	18 300 €.

3° - Unis-Cité Rhône-Alpes

Il s'agit d'une association opératrice de la démarche "service civique" dans l'agglomération, qui fait travailler des jeunes de 18 à 25 ans pendant 9 mois sur des projets de solidarité qui contribuent au vivre ensemble.

En 2013, elle a accueilli 60 nouveaux jeunes engagés sur un service civique jusqu'au 30 juin 2014.

Ces jeunes sont intervenus sur 26 projets différents. Ces projets se sont développés, notamment sur les territoires suivants : Saint Priest Garibaldi, Vaulx en Velin les Noirettes, Meyzieu les Plantées et le Mathiolan, Villeurbanne Saint Jean, Jacques Monod, Lyon 8° Etats-Unis, Vénissieux les Minguettes, Saint Fons Arsenal, Oullins Ampère, Caluire et Cuire le bas.

La Communauté urbaine participe déjà au financement de cette association pour une partie de son activité qui contribue à l'éducation au développement durable pour un montant de 5 000 €.

Vu l'utilité de ce type de démarche comme école de citoyenneté et pépinière de projets de solidarité permettant l'implication de jeunes dans les projets de renouvellement urbain, il est proposé, aujourd'hui, d'inscrire une participation complémentaire de 38 000 €, identique à celle de 2013.

Sur cette base, le budget prévisionnel de l'association serait de 259 600 € répartis comme suit :

- Etat service civique régional :	36 160 €,
- Europe :	81 610 €,
- Région Rhône-Alpes :	27 390 €,
- Département du Rhône :	20 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	43 000 € (38 000 € + 5 000 €),
- Ville de Lyon :	12 000 €,
- Commune de Meyzieu :	4 000 €,
- autres villes :	1 500 €,
- partenariats privés :	29 510 €,
- autres ressources :	4 430 €.

4° - L'institut Bioforce-Pôle développement local

L'institut Bioforce-Pôle développement local est une association qui forme des opérateurs de logistique spécialisés pour les missions d'organisations non gouvernementales (ONG) dans le monde. Créé en 1983, l'institut de formation Bioforce est installé à Vénissieux, au cœur du plateau des Minguettes. En 2006, a été créé le pôle développement local qui met les ressources humaines, techniques et méthodologiques de Bioforce au service des structures, associations et habitants engagés localement dans des projets de solidarité et les territoires en politique de la ville. L'action du pôle développement local se développe sur 20 communes principalement en politique de la ville.

Les actions du pôle développement local portent sur différents axes :

- le programme "défi solidaire" avec 18 projets et 189 jeunes, qui ont été accompagnés en 2013 au sein de 31 équipements,

- le soutien technique, par des étudiants de Bioforce, à des associations ou porteurs de projet pour les aider à structurer leur activité bénévole. Ce sont au total un accompagnement de 125 porteurs de projets et la réalisation de 57 projets sur 14 communes de la Communauté urbaine,

- les séances de sensibilisations ponctuelles aux enjeux du développement solidaire dans des collèges de l'agglomération : 130 séances et 2 340 jeunes sensibilisés.

Cette démarche est prévue pour les années 2012 à 2014. La participation de la Communauté urbaine pour 2014 pour un montant de 50 000 € (identique à 2013) est proposée sur cette base.

Le budget prévisionnel 2014 du pôle développement local de Bioforce serait de 168 323 € répartis comme suit :

- Etat :	35 000 €,
- Région Rhône-Alpes :	20 000 €,
- Département du Rhône :	20 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	50 000 €,
- Commune de Vénissieux :	12 550 €,
- Commune de Vaulx en Velin :	5 000 €,
- Commune de Grigny :	1 000 €,
- Ville de Lyon :	6 000 €,
- autres recettes :	18 773 €.

5° - L'Association villeurbanaise du droit au logement (AVDL)

L'association gère un centre de ressources pour l'intégration par le logement et pour la lutte contre les discriminations, dans le cadre du plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées. Ce centre a vocation à améliorer la mobilité résidentielle des personnes défavorisées et/ou mal logées. Il englobe des actions d'accueil, information et orientation, une permanence droit au logement opposable (DALO), des actions collectives spécifiques (groupe mutation, atelier recherche de logement) et des interventions thématiques d'information et de formation.

En 2013, 1 000 ménages, soit environ 3 200 personnes, ont bénéficié des activités du centre de ressources.

L'association réalise également un travail sur la question de la discrimination au logement : une veille documentaire active, un volet information/sensibilisation des acteurs via la rédaction et la diffusion de la veille documentaire juridique "Lutte contre les discriminations et logement" (2 500 destinataires), un partenariat associatif et une mise en réseau à niveau national.

La participation de la Communauté urbaine pour 2014 est fixée à 25 000 € (identique à 2013) sur un budget total de 389 450 € répartis comme suit :

- Etat :	36 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	25 000 €,
- Département du Rhône :	166 400 €,
- Commune de Villeurbanne :	40 000 €,
- Caisse d'allocations familiales (CAF) :	8 000 €,
- Fondation Abbé Pierre :	57 000 €,
- produits de gestion :	15 200 €,
- autres recettes :	41 850 €.

6° - Plan local de lutte contre les discriminations (PLCD) dans l'accès au logement de la Ville de Villeurbanne

Le plan local de lutte contre les discriminations (PLCD) dans l'accès au logement de la Commune de Villeurbanne a été signé en février 2010 par 16 partenaires. La Communauté urbaine en est cosignataire et participe à sa mise en œuvre à titre expérimental.

Le plan d'actions est composé des 5 engagements suivants :

- affirmer l'engagement de tous les acteurs du logement pour l'égalité de traitement et la non discrimination au logement,
- veiller à ce que la mobilisation de la "mixité sociale" ne donne pas lieu à des pratiques discriminatoires,
- poursuivre le développement des éléments de diagnostic et d'analyse du problème et l'information des habitants,
- favoriser la lisibilité pour les demandeurs de logement des processus d'attribution depuis la demande jusqu'à l'attribution, dans le logement privé et social,
- faire évoluer les pratiques des acteurs du logement pour prévenir les discriminations et garantir l'égalité de traitement.

Pour l'année 2014, les actions prévues sont les suivantes :

- relancer l'engagement des bailleurs sociaux dans le processus de travail sur la non-discrimination. Retravailler collectivement avec les organismes gestionnaires de logement sociaux en lien avec l'Etat et la Communauté urbaine pour examiner les freins à l'action et redéfinir les modalités d'action,
- mettre en place un label "Louer sans discriminations" avec un comité de 13 agences immobilières partenaires,
- construire un référentiel en partenariat avec les syndicats professionnels et en lien avec la Communauté urbaine et l'Etat afin d'envisager un portage du label sur un territoire plus large que celui de Villeurbanne,
- suite du rapport rendu par le comité mixité sociale et non-discrimination de la Ville de Villeurbanne, dont organisation d'un colloque.

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien à la Commune de Villeurbanne pour la mise en œuvre de son PLCD dans l'accès au logement.

La participation de la Communauté urbaine est fixée à 20 000 € pour l'année 2014, montant de subvention identique à 2013, sur un budget total de 67 000 € répartis comme suit :

- Etat - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) :	17 000 €,
- Communauté urbaine :	20 000 €,
- Commune de Villeurbanne :	30 000 € ;

Vu ledit dossier :

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 213 000 € en faveur du développement solidaire pour 2014, répartis comme suit :

- Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU) :	65 000 €,
- Moderniser sans exclure (MSE) :	15 000 €,
- Unis-Cité Rhône-Alpes :	38 000 €,
- Bioforce-Pôle développement local :	50 000 €,
- Association villeurbannaise du droit au logement (AVDL) :	25 000 €,
- Commune de Villeurbanne :	20 000 € ;

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, le CRDSU, l'association MSE, l'association Unis-Cité Rhône-Alpes, l'institut Bioforce-Pôle développement local, l'AVDL et la Commune de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 657 341 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.